

**A N C I E R**

[www.ancier.fr](http://www.ancier.fr)

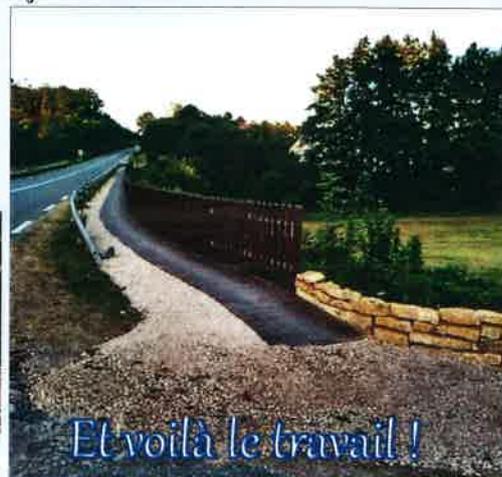
**Lettre de Liaison  
Communale n° 17  
Juillet 2018**

## Le Mot du Maire

*Bravo et Merci à Tous !!!*

*Les travaux de la Passerelle des Moulinots s'achèvent en beauté avec un bel exemple de citoyenneté : une vingtaine de personnes se sont retrouvées le 27 juin dernier.*

*Jeunes et moins jeunes, employés, élus et ancierois volontaires, armés de pelles et de brouettes, tous ont ainsi collaboré pour empierrer les abords de la passerelle sur une centaine de mètres dans la bonne humeur et la satisfaction de contribuer à une belle opération d'intérêt général.*



## 14 JUILLET

À l'occasion de la Fête Nationale, la Municipalité invite la population  
le 14 JUILLET, à la Salle des Fêtes de 16h30 à 18h30

**Pour Tous :**

**Gaufre et Boisson offertes**

**Pour les Enfants :**

**Jeux et Cadeaux au choix  
Brochettes de Bonbons**



**OPEN  
BAR**

La commune d'Ancier étant propriétaire d'une Licence TV, le débit de boissons sera ouvert à la Salle des Fêtes :  
le mercredi 11, le jeudi 12 et le vendredi 13 juillet de 17h à 19h

Les élus seront à votre disposition pour évoquer tout sujet qui vous tient à cœur pour notre village.



Le Conseil Municipal s'est réuni le **07 JUIN 2018** sous la présidence de Nadine Daguet, Maire, qui a soumis les différents points de l'ordre du jour aux Membres du Conseil :

✓ **Débat d'Orientation Budgétaire de la CC VG**

Après lecture du rapport relatif au DOB de la Communauté de Communes Val de Gray approuvé en Conseil Communautaire le 11 avril 2018, ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

✓ **Programme des travaux ONF 2018**

Le programme de travaux de l'ONF pour l'année 2018 s'élevant à 2 899.05 € HT soit 3 188.96 € TTC, somme inscrite au Budget primitif 2018, il a été décidé à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le devis correspondant.

✓ **Demande de subvention au titre de la DETR 2018 et des Amendes de Police 2019 pour Aménagements Qualitatifs de Sécurité dans la Traversée du Village : sécurisation D13**

Mr l'Adjoint aux Travaux ayant exposé les prévisions d'Aménagements Qualitatifs de Sécurité dans la Traversée du Village visant à abaisser la vitesse des automobilistes et renforcer leur sécurité et celle des piétons avec l'achèvement de la sécurisation au long de la D13 (Route de Corneux, Rue des Prunus et Rue des Varennes) dans la continuité de la 1ère tranche déjà réalisée, Mme le Maire a précisé que, pour ce faire, la Commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2018 et des Amendes de Police 2019.

Les travaux consisteront à supprimer les rétrécissements dangereux et inefficaces pour abaisser la vitesse des automobilistes ; aménager un ralentisseur en lieu et place des 2 rétrécissements de la Route de Corneux ; aménager un ralentisseur au niveau de l'arrêt de bus Rue des Prunus et supprimer les 2 rétrécissements situés actuellement de part et d'autre ; supprimer le rétrécissement de la Rue des Varennes sans autre aménagement compte tenu de la proximité de 2 autres ralentisseurs de part et d'autre. L'ensemble de ces travaux s'élevant à 23 352 € HT, il a été décidé à l'unanimité de solliciter une subvention de 14 011 € au titre de la DETR 2018 de 6 000 € au titre des Amendes de Police 2019.

✓ **Participation du Comité des Fêtes d'Ancier à l'achat de matériel d'animation**

Il a été approuvé à l'unanimité que le Comité des Fêtes d'Ancier (USLA) participe au financement d'une plancha portable destinée aux diverses animations du village à hauteur de 258 €, soit 80%.

✓ **Renouvellement au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de Haute-Saône**

Considérant que les collectivités doivent disposer d'un service de Médecine Préventive et qu'il est possible de conventionner à ce titre avec le Centre de Gestion 70 afin de bénéficier d'un tel service au meilleur coût, considérant également la précédente convention est expirée, il a été décidé à l'unanimité d'adhérer au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône.

✓ **Nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Morthe**

Suite à la loi MAPTAM et la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dévolues aux communautés de communes, et après lecture des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Morthe, ces derniers ont été approuvés à l'unanimité :

✓ **Questions diverses**

- Odile LECLERCQ signale que des chats souffrent de maltraitance dans le quartier des Veffond. Les propriétaires se plaignent de retrouver leur chat blessé et/ou empoisonné. Tout fait de cette nature pourra être signalé à la gendarmerie dans le cadre du dispositif Vigilance Citoyenne.

- Dominique BONNAVENTURE signale le danger que représente un adolescent qui abuse d'une moto de cross sur les chemins de remembrement et dans les rues du village tous les jours entre 18h et 19h. Le Maire fera un rappel à la Loi auprès du jeune concerné qui a été identifié. Elle rappelle que tout citoyen qui constate une effraction a le devoir de le signaler directement à la gendarmerie.